



- LEGENDE DE SECURITE INCENDIE**
- Mur coupe-feu REI 120
 - Limite de cantons de désenfumage
Surface < 1650 m² sg - L. max. < 60 ml
 - Poste de contrôle sprinkler / Poste RIA / Issue de secours
 - Lanterneau fixe d'éclairage naturel entrepôt.
Dimensions 200 x 300 sg
 - Lanterneau de désenfumage.
Dimensions 200 x 300 sg - SUE 4,62 m²
 - Dispositif d'évacuation naturelle des fumées et chaleur.
Commande d'ouverture et fermeture lanternneau de désenfumage par commandes à carreaux CO₂.
 - Réseau défense incendie et sprinkler - AE
 - Distance entre 2 poteaux incendie, calculée à l'axe des voies
- LEGENDE DES COMPOSANTS DES RESEAUX**
- Poteau incendie
 - Pompe de relevage
 - Disjoncteur
 - Vanne barrage motorisée asservie, détection fuite et incendie
- LEGENDE DES PORTES PIETONS COUPE-FEU**
- PORTE CF 2h - EI 120

Propriété intellectuelle.
L'article L1111 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte et... jouit sur (son) œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous qui comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures ».

Responsabilité de l'architecte.
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) le sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte pour l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre et marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché. Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueur.

ESLETTES 2
Construction Plateforme Logistique
ARGAN
ZAC POLEN 2 76710 ESLETTES

Dessiné par: Auteur		Approuvé par: Approuvateur	
DEMANDEUR : ARGAN SA 21, RUE BEFFROY 92200 NEUILLY-SUR-SEINE T: 01 47 70 00 46		ARCHITECTE : A26 165 bis, RUE DE VAUGIRARD 75015 - PARIS T: 09 70 75 52 80	
PAYSAGISTE : B27 827 165, rue de Vaugirard 75015 PARIS Tel. +33 (0)9 70 07 70 90		BET THERMIQUE : B27 827 165, rue de Vaugirard 75015 PARIS Tel. +33 (0)9 70 07 70 90	

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN RDC DE SECURITE INCENDIE

ECHELLE :	1/500	DATE :	27/03/2024	FORMAT :	A1	ANX 01
1905 - DPC -	A26	- ARC -	ENT -	PLN -	00 -	